

# GLOSSAIRE DE L'AMÉNAGEMENT



**ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) :** autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. Elle est composée d'un collège de sept membres. Trois d'entre eux sont désignés par le président de la République et les quatre autres, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

**Cloud public :** l'hébergement Cloud, à l'instar des services informatiques, est accessible en tant que service plutôt que produit. L'utilisateur fait usage du service autant qu'il le souhaite, en fonction de ses besoins. Les services sont fournis dans un environnement virtualisé, construit en utilisant des ressources physiques partagées et accessibles via les réseaux utilisant les protocoles Internet.

**Très Haut Débit (THD) :** technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'ARCEP. À noter que l'Autorité a modifié sa précédente définition (50 Mbits/s en débit descendant) à l'occasion de la publication des chiffres du 3ème trimestre 2012, afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020 (« ... sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à Internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s »).

**Mégabits :** le mégabit (1 million de bits) est une unité de mesure de quantité pour les données et les informations numériques. Son symbole est Mbit ou Mb.

**4G :** elle constitue la quatrième génération des technologies de téléphonie mobile. Elle repose sur la nouvelle norme « LTE » ou Long Term Evolution, et succède directement à la technologie 3G et à la 3G+, en offrant des débits encore plus rapides.

**Fibre optique :** il s'agit d'un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui peut transporter des grandes quantités d'information sur de très longues distances à la vitesse de la lumière. La fibre offre déjà des performances de 10 à 100 fois supérieures à l'ADSL. C'est le Très Haut Débit.

**FttH (Fiber to the Home) :** fibre optique déployée jusqu'au foyer de l'abonné.

**Point haut :** site d'émission radioélectrique

**SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) :** en 2011, le Département a fixé dans un document cadre ses objectifs, en termes de niveau de services THD (Très Haut Débit) et de technologie utilisée (fibre optique) pour son territoire. Ce schéma prévoyait les modalités de couverture en THD de la zone d'intervention publique en complémentarité des déploiements privés. L'avancée des nouvelles technologies et les nouveaux enjeux en matière d'équipement numérique, associés à la détermination du Département, l'ont amené à réexaminer son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, approuvé par délibération départementale du 15 décembre 2017.

**Réseau d'Initiative Publique (RIP) :** réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

# NUMÉRIQUE

**Zone blanche :** zone où il n'est pas possible de recevoir ou d'émettre en utilisant un terminal relié au réseau mobile.

**Zone d'intervention privée :** dans 46 communes du Vaucluse (représentant les deux tiers des habitants), ce sont les opérateurs privés Orange et SFR qui assurent le déploiement de la fibre aux particuliers. Le Conseil départemental assure pour sa part le suivi de la programmation et des déploiements FttH (Fiber to the home) d'Orange et de SFR.

**Zone d'intervention publique :** dans 105 communes du Vaucluse, représentant les deux tiers du département en surface, c'est le Conseil départemental qui finance le déploiement de la fibre optique aux foyers via son délégataire de service public (Vaucluse Numérique) avec l'aide de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et des intercommunalités : Aygues-Ouvèze en Provence, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Rhône Lez Provence, Vaison Ventoux, Pays Réuni d'Orange, Les Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Sud Luberon, Ventoux Sud.

**Zone Peu Dense :** issue de la classification des zones d'aménagement du territoire, cette définition assemble un certain nombre de communes françaises, essentiellement rurales.

**Zone Très Dense (ZTD) :** communes dont la liste est définie dans l'annexe I de la décision n°2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'ARCEP, modifiée par la décision 2013-1475 du 10 décembre 2013. Elles sont définies comme les communes à forte concentration de population, pour lesquelles, sur une partie significative de leur territoire, il est économiquement viable pour plusieurs opérateurs de déployer leurs propres infrastructures, en l'occurrence leurs réseaux de fibre optique, au plus près des logements.

**WiFi (Wireless Fidelity) :** ensemble de protocoles de communication sans fil régi par les normes du groupe IEEE 802.11. Un réseau Wi-Fi relie sans fil plusieurs équipements électroniques (antennes, ordinateurs, téléphones, routeurs, décodeurs Internet, etc.) au sein d'un réseau de communications électroniques afin de permettre la transmission de données entre eux.

